

## Que pensez-vous du schéma proposé par le préfet qui rassemble en une intercommunalité Beaufort en Anjou, Baugé et Noyant ?

J'aurais préféré une plus large intercommunalité pour le nord-est du département qui a souffert trop longtemps d'un morcellement territorial. Et quand on voit ce qu'il va se passer dans le reste de l'Anjou, il me semble que cela aurait été hautement préférable de révéler les forces et les compétences d'une grande intercommunalité sur le nord-est de l'Anjou.



Le nord-est Anjou va devoir passer par une étape qui n'est malgré tout pas impertinente.

### Les trois communautés de communes

Beaufort en anjou, Baugé en Anjou et le canton de Noyant peuvent parfaitement vivre en intercommunalité

Elles le faisaient déjà dans le cadre du pays des vallées d'Anjou. Il leur suffira pour préparer l'avenir d'adopter le schéma de cohérence territoriale du pôle métropolitain.

### Quelles nouvelles intercommunalités pour le nord-est Anjou ? Et pour quoi faire ?

Trois intercommunalités vont intégrer le pôle métropolitain, ce sont les communautés de Seiches, Durtal et Tiercé. La communauté Vallée Loire Authion va intégrer l'agglomération d'Angers après s'être séparée de La Ménitré et après s'être transformée en commune nouvelle. La communauté Loire-Longué avait déjà intégré le grand Saumurois mais elle semble clairement affirmer qu'elle ne veut pas faire partie d'une communauté urbaine avec Saumur. Reste au beau milieu de ce qui précède, une commune, La Ménitré, trois communautés de communes, Beaufort en Anjou, Baugé en Anjou et Noyant. Il est facile de comprendre qu'il est normal que le préfet propose que cette commune et ces trois communautés de communes se rassemblent en une seule grande intercommunalité. Cette nouvelle communauté de communes serait donc composée de trois bassins de vie quotidienne : le bassin de vie autour de Noyant, le bassin de vie autour de Baugé en Anjou et le bassin de vie autour de Mazé-Gée-Beaufort.

Je pense que la commune nouvelle doit être en charge du fonctionnement du bassin de vie quotidienne. La communauté aura alors un rôle intercommunal en charge des investissements d'aménagement du territoire trop lourds pour une commune nouvelle seule ainsi que le rôle de participer à l'aménagement des territoires de chaque bassin de vie de façon cohérente et complémentaire.

### Quel rôle pour les communes nouvelles ?

La commune nouvelle est le prolongement naturel de la communauté de communes. Les élus ont appris depuis 1992 à concevoir, à construire un territoire de communauté de communes. Ils ont appris à vivre ensemble en communauté, à mettre en commun leurs moyens. Il faut donner les moyens à la France d'être plus réactive, plus dynamique, donc plus attractive face à la concurrence des autres pays.

C'est pourquoi seule la commune nouvelle issue de la totalité de la communauté de communes pourra permettre de gérer notre bassin de vie, c'est-à-dire le faire fonctionner : accompagner les associations, les écoles, les personnes âgées, ....

### Pourquoi faudrait-il faire de Beaufort en Anjou une commune nouvelle maintenant ?

Les finances de Beaufort en Anjou sont au plus bas et l'autofinancement est inexistant. La communauté est aux yeux de l'État sous procédure d'alerte. Nous savions depuis l'instant où nous avons décidé de créer la piscine que cela se passerait ainsi. Nous avons pensé alors pouvoir agir sur la fiscalité communautaire. Il est clair que la situation économique actuelle locale et nationale ne le permet pas ou du moins avec un très faible rapport.

Il y a une façon immédiate de s'en sortir en préservant les dotations d'État par la transformation de la communauté en commune nouvelle et bien sûr rechercher aussi des économies dans les dépenses.

Il y a moyen de faire sans pénaliser les services à la population et à la vie associative.

La transformation de Beaufort en Anjou en commune nouvelle avant le 31 décembre 2015 permettrait de geler les dotations d'État pour les trois prochaines années pour la communauté de communes et pour les communes la composant, ce qui représente environ 2 millions d'euros de dotations préservées.



### Les conséquences pour la population ?

Actuellement les orientations budgétaires de Beaufort en Anjou consisteraient à rechercher 300 000 € d'économies annuelles dans les dépenses. Ceci va bien sûr se faire au détriment des services à la population, de l'investissement, de la vie associative et de l'entretien régulier des équipements nécessaires au fonctionnement des associations. Aucun projet d'équipement n'est prévu à l'heure actuelle pour les années à venir. Il faut réaliser que les 2 millions d'euros de gel de dotations d'État représenteraient six années d'économies dans les dépenses. Il faut bien admettre que se passer de plus de 2 millions d'euros en expliquant à la population que l'on va diminuer les services pour finir quand même par augmenter les impôts, la population risque de trouver cela pour le moins étrange. D'autant plus étrange, que chacun admet aujourd'hui parmi les élus communautaires que tout cela se fera un jour ! Mais alors pourquoi ne pas le faire avant le 31 décembre 2015 et préserver plus de 2 millions d'euros ?